



## 12 salles d'audiences bientôt mises en service à Yaoundé pour accélérer les procédures

Dans un article paru dans le quotidien gouvernemental **Cameroon Tribune** le 05 mai dernier, le ministre de la Justice, garde des sceaux évoque le manque de célérité des audiences au Cameroun.

Laurent Esso indique que cette situation résulte du déficit des infrastructures dédiées aux services juridiques.

« *Lorsqu'il y a deux ou trois audiences programmées dans une journée, une juridiction se réunit, par exemple de 8 h à 12 h. Qu'elle ait terminé ou pas, elle est obligée de lever la séance pour que la suivante commence de 13 h jusqu'à 17 h, voire 18 h* », énumère le patron de la justice au Cameroun.

Comme mesure palliative, le garde des sceaux annonce qu'une tour de 14 étages va être réceptionnée dans les prochains mois à Yaoundé. Cette infrastructure, apprend-on, totalise 12 salles censées améliorer la célérité des audiences. Mais il n'y a pas que le déficit de salles qui retarde les procédures.

*«Compte tenu de la conjoncture, il y a parfois deux à trois magistrats-instructeurs dans le même bureau. L'instruction ne peut pas se faire. Il faut donc que pendant qu'un magistrat travaille que les autres sortent du bureau parce que l'audition d'une personne mise en cause, qui est accompagnée de ses avocats, ne peut pas se faire en présence d'autres personnes qui n'ont rien à voir avec le dossier »,* précise le Ministre Laurent Ezzo.

Toujours selon le Minjustice, la tour en construction depuis 2014 va abriter 210 bureaux pour permettre aux magistrats de travailler en toute quiétude. Il n'est pas exclu qu'un tel projet soit dupliqué dans d'autres villes cosmopolites, surtout parce qu'il est impulsé par le président Paul Biya, qui a enjoint au gouvernement d'améliorer les conditions de travail des magistrats.